

RUBRIQUE 1: Identification

Identificateur de produit:

Désignation commerciale du produit: ERISYS* GE-5
Numéro de produit utilisés par les entreprises: GE5
Autres moyens d'identification: Non disponible

Usage recommandé et restrictions d'utilisation:

Utilisations: Liquide époxyde
Restrictions d'utilisation: Aucune identifiée

Identificateur du fournisseur:

Fabricant / Fournisseur: CVC Thermoset Specialties
844 N. Lenola Road
Moorestown, New Jersey 08057
États-Unis
Téléphone: +1-856-533-3000
FAX: +1-856-533-3003
e-mail: CTS.info@emeraldmaterials.com

Pour plus de renseignements sur cette FDS:

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence:

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Informations conformes aux dispositions US 29 CFR 1910.1200 (Hazcom 2012) et Canada Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015):

Classification des produits chimiques:

Liquides inflammables, catégorie 3
Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques
Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2
Cancérogénicité, catégorie 2

Éléments d'étiquetage:

Pictogramme(s) de danger:



Mentions d'avertissement:

Attention

Mention(s) de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Mention(s) de conseils de prudence:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se dou-cher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370+P378 En cas d'incendie: utiliser dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse pour l'extinction.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale et internationale.

Informations supplémentaires: Danger pour le milieu aquatique - chronique Catégorie 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les mises en garde sont conformes aux dispositions de l'annexe III du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

Les réglementations en vigueur dans chaque pays ou région peuvent déterminer quelles sont les déclarations obligatoires sur l'étiquette des produits. Pour plus de précisions, reportez-vous à l'étiquette des produits.

Risques ne figurant dans aucune autre classification:

Dangers physiques non classifiés ailleurs: Pas de renseignements supplémentaires

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs: Pas de renseignements supplémentaires

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

Substance:

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Dénomination chimique</u>	<u>% en poids</u>
0002426-08-6	Butyl glycidyl ether	99-100

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

RUBRIQUE 4: Premiers soins

Description des premiers soins:

Généralités: Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau non contaminée pendant au moins quinze (15) minutes. Rincer plus longtemps si des résidus de produit chimique ont pénétré dans l'œil. Assurer un bon rinçage

des yeux en maintenant les paupières ouvertes à l'aide de la main et en imprimant un mouvement circulaire aux yeux. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau et du savon jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu (au moins 15 à 20 minutes). Laver les vêtements avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Inhalation: Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. En cas de difficultés à respirer, administrer de l'oxygène. Si la personne affectée ne respire plus, assurer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Se rincer complètement la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Protection des secouristes: Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés: Étourdissements, somnolence, maux de tête, irritation, nausée. Une sensibilisation pré-existante, des affections cutanées et/ou des troubles ou des maladies d'ordre respiratoire risquent d'être aggravés. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire: Traiter les symptômes

RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

Classe d'inflammabilité NFPA: II

Agents extincteurs:

Agents extincteurs appropriés: Catégorie II au classement NFPA(liquide combustible) : en cas d'incendie, vaporisez de l'eau ou utilisez des produits chimiques secs classifiés ABC, de la mousse antialcool ou du gaz carbonique. Utilisez de l'eau pour refroidir les récipients menacés par le feu. Si un produit déversé ne s'est pas encore enflammé, vaporisez-le avec de l'eau pour disperser les vapeurs et protéger le personnel de secours qui tente de stopper la fuite. Le jet d'eau peut servir à éloigner le produit déversé des flammes et à le diluer afin qu'il ne soit plus inflammable.

Agents extincteurs inappropriés: Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit:

Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion: ALancer un avertissement : liquide combustible. Éliminer les sources d'inflammation. Aérer la zone. Si le déversement est important, être prêt à isoler la zone dangereuse. Interdire l'accès à la zone de déversement aux personnes qui ne participent pas au nettoyage et / ou qui n'ont pas reçu une formation adéquate dans la gestion des liquides dangereux / inflammables déversés. Les vapeurs peuvent exploser si allumé dans un secteur enclos. La course d'à l'égout peut causer un danger de feu ou explosion. Protéger le produit contre tous les types de flammes ; lors de l'utilisation de dispositifs chauffants, etc., respecter les espaces libres appropriés. Le contenant peut se percer lorsqu'il est exposé à de la chaleur extrême (suite à l'augmentation de pression). Le produit peut brûler en présence d'une source d'incendie. Dégage des vapeurs volatiles plus lourdes que l'air qui peuvent se déplacer le long du sol ou être déplacées par le système de ventilation avant de s'enflammer au contact d'une flamme, d'étincelles, de radiateurs ou d'autres sources de feu à des endroits distants (risque de retour de flamme). Peut former des peroxydes explosifs.

Produits de combustion dangereux: Des substances irritantes ou toxiques peuvent être émises durant les phases d'incinération, de combustion ou de décomposition. Voir la section 10 (Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers: Utiliser de l'eau ou de l'eau pulvérisée pour maintenir refroidis les récipients exposés au feu. Il faut utiliser de l'eau pulvérisée pour laver les déversements accidentels loin des points d'exposition et pour diluer les produits répandus en mélanges non-combustibles. Ne pas déverser les liquides combustibles dans les égouts, car ceci pourrait provoquer un danger d'incendie ou d'explosion de la vapeur. Ne jamais diriger le jet extincteur directement vers un liquide inflammable / combustible en flammes. Si le jet extincteur solide ou direct est dirigé vers un déversement accidentel en flammes ou dans un récipient ouvert de liquide en flammes, ceci pourrait répandre l'incendie. Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet et fonctionnant par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive), ainsi que des vêtements de protection homologués. Le personnel dénué de protection respiratoire convenable doit quitter l'endroit afin d'éviter une exposition significative aux gaz toxiques issus des produits enflammés, de combustion ou de décomposition. Dans le cas d'endroits fermés ou mal ventilés, porter l'ARA au cours du nettoyage suivant l'incendie, ainsi que lors de l'attaque de l'incendie.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence: Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle. Éliminer les sources d'inflammation. Aérer les endroits de déversement. Le port d'un équipement de protection individuelle est obligatoire.

Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas purger le liquide dans les égouts publics, le réseau d'eau ou les eaux de surface.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage: Contenir en endiguant avec du sable, de la terre ou un autre matériau non combustible. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. Absorbe les déversements à l'aide d'un produit inerte. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Remove all ignition sources, as spilled material may polymerize. Remove leaking containers to a ventilated area.

RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention: A l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de travail. Ne pas couper, percer ou souder sur ou à proximité du récipient. Ne pas le laisser venir en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières, vapeurs, aérosols, brouillards ou de gaz. Ne pas ingérer, goûter ou avaler. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Se débarrasser des chaussures contaminées par ce produit. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail. Mettre à la masse et à la terre tous les réservoirs servant au transfert du produit. Éliminer toutes sources d'inflammation. Utiliser des outils et du matériel anti-étincelles. Les vapeurs peuvent voyager aux sources d'allumage lointaines.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités: Entreposer dans un endroit de stockage des produits combustibles et loin de la chaleur et des flammes nues. Conserver à l'écart de la chaleur, d'étincelles et de flammes. Entreposer dans un endroit bien aéré. Lorsqu'il n'est pas utilisé, garder le récipient en position verticale pour éviter les fuites. Éviter de stocker les récipients au soleil dans la mesure où de la vapeur pourrait s'accumuler dans l'espace libre, entraînant un montée de pression. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Le produit peut accumuler des charges statiques quand il est manipulé. Les équipements devront être mis à la terre. Les récipients vides peuvent contenir des vapeurs ou des liquides résiduels qui seraient susceptibles de s'enflammer ou d'exploser. Ne pas réutiliser les contenants vides n'ayant pas fait l'objet d'un nettoyage et d'une remise en état industriels. Mettre à la masse et à la terre tous les réservoirs servant au transfert du produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition professionnelle (OEL):

Dénomination chimique	ACGIH - TWA/Niveau plafond	ACGIH - STEL		
Butyl glycidyl ether	3 ppm TWA (skin) (dermal sensitizer)	N/E		
Dénomination chimique	OSHA - PEL	OSHA - STEL	OSHA - Ceiling	AIHA - WEEL
Butyl glycidyl ether	50 ppm TWA	N/E	N/E	N/E

N/E = Non établi (aucune limite d'exposition établie pour les substances répertoriées dans le pays, la région ou l'organisation répertoriés).

Contrôles de l'exposition:

Contrôles d'ingénierie appropriés: Assurer une ventilation efficace et au besoin par aspiration à la source pour éloigner les embruns de pulvérisation, aérosols, fumées, brouillards et vapeurs des employés et prévenir leur inhalation systématique. La ventilation doit être suffisante pour maintenir l'air ambiant de la zone de travail sous les limites d'exposition indiquées dans la fiche signalétique. Éliminer les sources d'allumage (par ex., les étincelles, l'accumulation statique, la chaleur excessive, etc.) (Des consignes de ventilation peuvent être trouvées dans des publications du type Industrial Ventilation : American Conference of Governmental Industrial Hygienists, 1330 Kemper Meadow Drive, Cincinnati, OH, 45240-1634, États-Unis.) (<http://www.acgih.org/home.htm>).

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (PPE):

Protection des yeux et du visage: Lunettes de sécurité ou à coques requises.

Protection de la peau et du corps: Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables). Porter des vêtements de protection résistant aux produits chimiques. Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter l'équipement respiratoire approprié aux risques. Porter un appareil de protection respiratoire homologué (par exemple, appareil de protection respiratoire anti-vapeurs organiques, respirateur anti-vapeurs organiques à adduction d'air filtré avec masque complet ou appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet) si l'exposition aux aérosols, au brouillard, à l'embrun, à la fumée, aux émanations ou à la vapeur dépasse une ou plusieurs des limites d'exposition des substances chimiques mentionnées dans la fiche signalétique. Utiliser l'appareil de protection respiratoire conformément aux restrictions relatives à l'emploi indiquées par le fabricant et à la norme 1910.134 (29CFR) de l'OSHA.

Informations diverses: Des bassins oculaires et des douches de décontamination sont recommandés dans la zone de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

État physique:	Liquide	pH:	Non disponible
Apparence:	Clair	Densité relative:	0.92
Odeur:	Aromatiques	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	0.63
Seuil olfactif:	Non disponible	Pourcentage volatile (poids):	Non disponible
Solubilité dans l'eau:	Négligeable	Composés organiques volatiles (VOC):	Non disponible
Taux d'évaporation:	Non disponible	Point d'ébullition °C:	164 °C
Tension de vapeur:	3 mm Hg @ 25°C	Point d'ébullition °F:	327 °F
Densité de vapeur:	Plus lourd que l'air	Point d'éclair:	>54 °C (>129 °F) Vase clos
Viscosité:	2 cps @ 25°C	Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Point de fusion / Point de congélation:	Non disponible	Inflammabilité (solide, gaz):	Sans objet (liquide)
Propriétés comburantes:	Pas d'oxydation	Limites d'inflammabilité ou Limites d'explosibilité:	LFL/LEL Non disponible UFL/UEL Non disponible
Propriétés explosives:	Non explosif		
Température de décomposition:	Non disponible		

Autres informations: Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent par une spécification.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité: Exothermic reactions including polymerization may occur in contact with amines, strong acids, strong bases, strong oxidizing agents and excessive heat.

Stabilité chimique: Ce produit est stable.

Risque de réactions dangereuses: La polymérisation dangereuse ne se produira pas. Ce produit subit une autopolymérisation aux très hautes températures.

Conditions à éviter: Sources de chaleur et de combustion excessives.

Matériaux incompatibles: Éviter les acides, bases et agents oxydants concentrés. Éviter tout contact avec des amines.

Produits de décomposition dangereux: La décomposition thermique peut produire de la fumée, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des aldéhydes et d'autres produits de combustion incomplète.

RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

Les renseignements sur les voies d'exposition probables:

Généralités: Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum. BUTYL GLYCIDYL ETHER: May cause chronic health effects involving blood, central nervous system, kidney and liver based on animal data. Effet cancérigène suspecté. Preuves insuffisantes. Possibilité d'effets irréversibles.

Yeux: Susceptible d'irriter les yeux.

Peau: Peut être nocif par contact cutané. Susceptible d'irriter la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Inhalation: Nocif par inhalation. Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion: Substance nocive si ingérée. L'ingestion peut entraîner une irritation.

Symptômes/effets, aigus ou retardés: Étourdissements, somnolence, maux de tête, irritation, nausée

Renseignements sur la toxicité aiguë: Nocif par inhalation (Catégorie 4). Nocif en cas d'ingestion (Catégorie 4).

<u>Dénomination chimique</u>	<u>CL50 Inhalation</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Orale</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Cutané</u>	<u>Espèce</u>
Butyl glycidyl ether	1030 ppm (8 hours)	Rat / adulte	1660-2260 mg/kg	Rat / adulte	>2150 mg/kg	Rat / adulte

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Dénomination chimique</u>	<u>Irritation de la peau</u>	<u>Espèce</u>
Butyl glycidyl ether	Faible irritant	Lapin / adulte

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Dénomination chimique</u>	<u>Irritation des yeux</u>	<u>Espèce</u>
Butyl glycidyl ether	Faible irritant	Lapin / adulte

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Sensibilisation cutanée (Catégorie 1). ÉTHER DE GLYCIDYLE ET DE BUTYLE : Sensibilisation dermique observée au cours de tests sur les animaux.

<u>Dénomination chimique</u>	<u>Sensibilisation cutanée</u>	<u>Espèce</u>
Butyl glycidyl ether	Sensibilisant	Cobaye / adulte

Cancérogénicité: Susceptible de provoquer le cancer (Catégorie 2).

Cancérogénicité: Non listé en tant que cancérigène et non réglementé par le CIRC (Groupe 1 or 2), NTP, OSHA ou ACGIH.

Mutagenicité sur les cellules germinales: Susceptible d'induire des anomalies génétiques (Catégorie 2). ÉTHER DE GLYCIDYLE ET DE BUTYLE : L'éther de glycidyle et de butyle a donné des résultats positifs au cours de nombreux essais sur la toxicité génétique in vitro avec et sans activation métabolique. Des résultats variés ont été observés au cours des tests du dominant-létal et des tests du micronoyau chez la souris.

Toxicité pour la reproduction: Non classé. ÉTHER DE GLYCIDYLE ET DE BUTYLE : Toxicité reproductive : Au cours d'une étude portant sur le développement prénatal oral (gavage), des effets observés à la dose la plus élevée de 250 mg/kg/jour comprenaient l'augmentation de la perte de l'embryon post-implantation, la baisse de la viabilité et du poids de la portée; dose sans aucun effet indésirable _x0009_(NOAEL en anglais) pour le développement de l'embryon ou du fœtus = 150 mg/kg/jour et dose sans aucun effet indésirable (NOAEL) pour la toxicité maternelle de 250 mg/kg/jour (aucune toxicité matérielle observée au cours de l'étude).

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Peut irriter les voies respiratoires (Catégorie 3).

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétées: Non classé. ÉTHER DE GLYCIDYLE ET DE BUTYLE : Des effets ont été observés sur les reins, le foie, le système nerveux central et le sang d'animaux de laboratoire exposés à l'éther de glycidyle et de butyle. Au cours d'une étude d'inhalation de 28 jours, les rats exposés à 188 ppm ont perdu du poids et leur chimie sanguine a été modifiée. Une irritation grave des voies respiratoires supérieures a été observée chez des rats exposés à 94 et 188 ppm. Au cours d'une étude sur la toxicité chronique, des rats mâles exposés à 150 ppm 50 fois durant 7 heures ont subi un retard de croissance; à des doses de 300 ppm, la mortalité s'élevait à 50 % et des signes de toxicité supplémentaires sont apparus, tels qu'une apparence non soignée, une nécrose du foie et des augmentations importantes des ratios de poids rein/corps et poumons/corps.

Danger par aspiration: Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée).

Renseignements sur les autres formes de toxicité: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12: Données écologiques

Écotoxicité:

<u>Dénomination chimique</u> Butyl glycidyl ether	<u>Poissons 96 heures CL50</u> 65 mg/L	<u>Poissons 96 heures CL50</u> N/E	<u>Poissons - Chronique NOEC</u> N/E
<u>Dénomination chimique</u> Butyl glycidyl ether	<u>Invertébrés 48 heures CE50</u> N/E	<u>Invertébrés 24 heures CE50</u> 22 mg/L	<u>Invertébrés - Chronique NOEC</u> N/E
<u>Dénomination chimique</u> Butyl glycidyl ether	<u>Algues - 96 heures CE50</u> N/E	<u>Algues - 72 heures CE50</u> 35 mg/L	<u>Algues - Chronique NOEC</u> N/E

Persistence et dégradation:

<u>Dénomination chimique</u> Butyl glycidyl ether	<u>Biodégradation</u> N'est pas facilement biodégradable
--	---

Potentiel de bioaccumulation:

<u>Dénomination chimique</u> Butyl glycidyl ether	<u>Facteur de bioconcentration (BCF)</u> N/E	<u>Log Kow</u> 0.63
--	---	------------------------

Mobilité dans le sol:

<u>Dénomination chimique</u> Butyl glycidyl ether	<u>Mobilité dans le sol (Koc/Kow)</u> N/E
--	--

Autres effets nocifs: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

Éliminer les résidus conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. L'élimination doit se faire dans des sites autorisés à recevoir des déchets dangereux (liquide inflammable). Point d'éclair inférieur à 60°C (140°F) - No. EPA de déchet dangereux (États-Unis): D001. Federal Resource Conservation and Recovery Act (RCRA, États-Unis), 40CFR261.21.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

Numéro ONU: UN3271

Désignation officielle de transport de l'ONU:

Ethers, n.o.s. (butyl glycidyl ether)

Classe(s) de danger relative au transport:

- Catégorie de danger étatsunienne DOT:** 3
- Catégorie de danger canadienne TDG:** 3
- Catégorie de danger européenne ADR/RID:** 3
- Catégorie de danger (océans) Code IMDG:** 3
- Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA:** 3

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

Groupe d'emballage: III

Dangers environnementaux:

- Polluants marin:** Sans objet
- Substance dangereuse (États-Unis):** Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC:

Sans objet

Précautions spéciales à prendre par l'utilisateur: Sans objet

Remarques: En ce qui concerne les expéditions par voie terrestre au sein des États-Unis, les liquides inflammables dotés d'un point d'éclair de 100 à 141° F (38 à 60° C) peuvent être re-classifiés : NON RÉGLEMENTÉ, pour les récipients d'une contenance

inférieure ou égale à 119 gallons. LIQUIDE COMBUSTIBLE, pour les récipients d'une contenance supérieure ou égale à 119 gallons.

RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question:

Réglementations et législation fédérales et gouvernementales des États-Unis:

Cette fiche signalétique a été préparée conformément aux critères de danger de l' OSHA Hazard Communication Standard , 29 CFR 1910.1200.

Loi " Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act" (CERCLA) des États-Unis; Quantité à déclarer (RQ):

Sans objet

Loi "Superfund Amendments and Reauthorization Act" (Loi sur la nouvelle autorisation et les modifications de fonds de réserve) (SARA), États-Unis - Section 313 de SARA:

Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants sujet aux conditions déclaration de la section 313 de la planification de secours et le droit à l'information selon la loi de 1986 et 40 CFR 372:

Aucun connu

Section États-Unis TSCA 12 (b) Notification d'exportation:

Ce produit ne sont pas soumis aux exigences TSCA 12 (b) de déclaration.

Proposition 65 de Californie:

Les ingrédient(s) suivants dans le produit, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer:

Aucune substance de ce type n'est présente à notre connaissance, du moins pas à un niveau nécessitant une déclaration pour les expositions professionnelles conformément à l'interprétation de l'OSHA de la norme Hazard Communication Standard de Califor

Les ingrédient(s) suivants dans le produit, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur:

Aucune substance de ce type n'est présente à notre connaissance, du moins pas à un niveau nécessitant une déclaration pour les expositions professionnelles conformément à l'interprétation de l'OSHA de la norme Hazard Communication Standard de Califor

Remarques: Pas de renseignements supplémentaires

Réglementations et législation du Canada:

Ce produit a été classé en accord avec les critères de risque du Règlement sur les produits dangereux et le SDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Remarques: Ce produit contient un composant (Oxirane, (butoxymethyl)-, CAS# 2426-08-6) susceptible de relever d'un avis de nouvelle activité (NAc) dans le cadre de la loi canadienne sur la protection de l'environnement. n-BUTYL GLYCIDYL ETHER : Figure dans la loi canadienne sur la protection de l'environnement, annexe 1, liste des substances toxiques.

Inventaires des produits chimiques:

<u>Réglementation</u>	<u>Statut</u>
Inventaire australien des substances chimiques (AICS):	Y
Liste intérieure des substances du Canada (LIS):	Y
Liste extérieure des substances du Canada (LES):	N
Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):	Y
Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):	Y
Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):	Y
Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):	Y
Liste coréenne des substances chimiques existantes évaluées (ECL):	Y
Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):	Y

Réglementation

Statut

Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):	Y
Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:	Y
États-Unis Toxic Substances Control Act (TSCA):	Y

Europe REACH (EC) 1907/2006: Tous les composants applicables ne sont pas enregistrés. Contactez votre représentant commercial pour obtenir plus d'informations sur la conformité REACH. La réglementation REACH ne s'applique qu'aux substances fabriquées ou importées vers l'Union Européenne. Les informations REACH concernant ce produit ne sont fournies que pour information. Chaque entité juridique peut avoir des obligations REACH différentes selon sa position dans la chaîne d'approvisionnement. Pour les matériaux fabriqués en dehors de l'UE, l'importateur officiel doit comprendre et respecter ses obligations précises dans le cadre de la réglementation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

FDS Révision date: 2018-06-15

Classement HMIS (Système d'identification des matières dangereuses):

Santé: 2* **Inflammabilité:** 2 **Danger physique:** 0 **Protection Personnelle :** X

Classement NFPA (National Fire Protection Association):

Santé: 2 **Inflammabilité:** 2 **Instabilité:** 0

CLÉ : 0=Non significatif; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Grave; 4=Extrême. L'astérisque figurant après le numérique Health Evaluation HMIS dénote un danger chronique.

Le classement du Système d'identification des matières dangereuses (HMIS) et de la National Paint and Coating Association s'applique aux produits "emballés" (c'est-à-dire à température ambiante). Les classements se fondent sur le HMIS® III et NFPA 704 (2007). L'astérisque après le numéro de classement HMIS Health® III indique un danger chronique. Le classement de la National Fire Protection Association (NFPA) identifie le niveau de danger des matériaux lors d'une intervention urgente (c'est-à-dire "en feu").

Légende:

*: Marque de commerce propriété de Emerald Performance Materials, LLC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA WEEL: American Industrial Hygiene Association (AIHA) Niveau d'exposition en milieu de travail sur l'environnement (WEEL)

N/A: Sans objet

N/E: Non établi

STEL: Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)

TWA: Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)

Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité pour l'usage, quel qu'il soit, de ce matériel. Les renseignements contenus dans la présente sont, pour autant que nous le sachions, vrais et exacts. Toutefois, toutes les déclarations et toutes les suggestions sont faites sans garantie, expresse ou implicite, relativement à l'exactitude des renseignements, aux risques liés à l'usage du matériel ou aux résultats découlant d'un tel usage. L'utilisateur demeure responsable de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux en vigueur.

Ce bulletin ne peut couvrir toutes les situations que l'utilisateur est susceptible de rencontrer lors du traitement. Il vous faut examiner tous les aspects de vos activités pour déterminer si des mesures de précaution supplémentaires sont nécessaires. Tous les renseignements relatifs à la sécurité et à la santé qui se trouvent dans ce bulletin doivent être communiqués à vos employés et à vos clients. Il est de votre responsabilité d'établir des directives appropriées pour les pratiques de travail et des programmes de formation du personnel pour l'ensemble de vos activités.

Fiche Signalétique préparée par :

Service de conformité des produits

Emerald Performance Materials, LLC

1499 SE Tech Center Place, Suite 300

Vancouver, WA 98683

États-Unis